

# **28 ème Parlement des enfants**

## **Proposition de loi visant à**

***« la lutte contre la pollution des océans »***

en installant un système de filet à macro déchets à l'entrée et à la sortie des réseaux d'eaux pluviales pour analyser et agir sur les déchets les plus fréquemment jetés qui se retrouvent ensuite dans les océans par l'intermédiaire des rivières . »

## **Présentée**

*par*

*Les élèves de la classe de Mr Baudry, classe de CM1-CM2 de l'école élémentaire Jacques Prévert  
(Académie de Limoges ; 3<sup>ème</sup> circonscription électorale de Haute-Vienne)*

## Exposé des motifs

Mesdames, Messieurs,

De manière générale, nous avons constaté qu'il y avait plusieurs types de pollution au niveau des mers et des océans comme le pétrole, les produits chimiques, la crème solaire, les métaux lourds, le plastique, les médicaments, la pollution sonore, le transport maritime, les excréments et le lisier, ...

Il y a énormément de plastiques rejetés dans les mers et les océans par les êtres humains. Chaque minute, 18 tonnes de plastiques sont déversées dans l'Océan. Entre 60 et 90% des déchets retrouvés en mer sont en plastique. Il y en a tellement que cela a créé ce qu'on appelle un 7<sup>ème</sup> continent. L'océan devient une véritable décharge. Si rien ne change, d'ici 2030, la quantité de pollution plastique dans les océans devrait doubler.

1.5 millions d'animaux sont tués par le plastique chaque année. 1/3 des espèces marines sont menacées. 99% des animaux marins auront ingéré du plastique en 2050. A cause de ces déchets, par exemple, les tortues les prennent pour des méduses et s'étouffent. Les poissons, comme les oiseaux marins, peuvent également mourir en les ingérant. Cela perturbe donc aussi les chaînes alimentaires des animaux et donc la nôtre puisque nous mangeons les poissons intoxiqués.

9 français sur 10 se sentent concernés par ce fléau. Plus de 80 % des Français souhaitent davantage de protection du milieu marin. Nous devons nous organiser pour protéger la mer et les océans contre cette pollution.

80 % des plastiques retrouvés en mer proviennent de la terre, notamment via les fleuves et les rivières, véritables autoroutes à déchets.

En Haute-Vienne, comme en France, nous avons beaucoup de rivières.

Nous avons lu un article de journal de septembre 2024 qui disait que la ville de Limoges avait installé sur la Vienne à un endroit stratégique un filet pour récupérer les macros déchets à la sortie du réseau des eaux pluviales. Cela nous a intéressés. Nous nous sommes rendus sur place pour discuter avec un expert de la ville de Limoges. Nous avons appris que l'objectif principal de ce filet (installé sur l'une des quatre-vingt-dix-huit sorties du réseau des eaux pluviales) n'était pas de récupérer les déchets avant qu'ils n'aillent dans la Vienne mais plutôt de connaître les types de déchets rejetés par les habitants de Limoges. Nous avons appris que les déchets majoritairement retrouvés ne sont pas toujours identiques en fonction des villes (canettes et mégots pour Limoges, polystyrène pour Brest, lingettes pour St Etienne, ...).

Or connaître les déchets retrouvés majoritairement dans les filets permettrait aux villes de faire des actions de prévention plus fines en amont.

Mesdames, Messieurs, nous souhaitons donc réaliser une loi pour promouvoir cette stratégie afin de connaître les types de déchets récupérés majoritairement dans les filets et pouvoir agir en amont pour éviter qu'ils ne finissent par polluer les rivières puis les océans.

### **Article 1<sup>er</sup>**

Les communes fixent un filet à macro déchets à la sortie du réseau des eaux pluviales ou à la sortie d'un égout pour connaître et analyser précisément quels sont les déchets les plus fréquemment jetés afin de leur permettre d'agir en amont sur la nature et la provenance des déchets.

### **Article 2**

Au niveau des avaloirs des eaux pluviales, les communes installent ensuite des systèmes (filet, grille, couvercle, ...) adaptés à ces mêmes déchets fréquemment jetés afin d'empêcher que ces derniers ne se retrouvent dans les rivières, tout en laissant couler les eaux de pluie.

### **Article 3**

Selon les déchets retrouvés dans le filet posé tel que décrit à l'article 1er, des actions adaptées de sensibilisation « pour lutter contre la pollution des océans » doivent être réalisées chaque année. Elles seront à destination des enfants des écoles et, également, à destination des citoyens et citoyennes concernés.

### **Article 4**

Les communes engagées dans ce dispositif reçoivent le label et le logo « Ville éco'eau ».